



COMMUNIQUE DE PRESSE

Neuilly-sous-Clermont, le 04 décembre 2024

Succès de l'émission d'OCA avec maintien du DPS

▪ Emission de 624.975 OCA, pour un montant d'emprunt obligataire de 2.999.880 euros

Neuilly sous Clermont, le 4 décembre 2024 – Laboratoires Euromédis (Euronext Growth Paris : ALEMG - ISIN : FR0000075343) (la « Société ») annonce le succès de son émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (le « DPS »), qui s'est déroulée du 18 novembre 2024 au 29 novembre 2024, pour un montant nominal total de 2.999.880 euros par l'émission de 624.975 OCA.

La société Nina, conformément à son engagement, a souscrit à 527.336 OCA à titre irréductible et réductible pour un montant total de 2.531.212,80 euros, représentant 84,37% de l'émission.

Pour rappel, l'objectif principal de l'émission des OCA est de maintenir la situation de trésorerie de la Société (qui était de 18.664.000 euros au 30 juin 2024) en vue du remboursement du nominal, des intérêts et de la prime de non-conversion des OCA émises le 16 décembre 2019 (les « OCA 2019 ») à leur date de maturité (le 16 décembre 2024).

Résultats de l'émission

Au terme d'une période de souscription de 10 jours de bourse, la demande s'est élevée à 766.690 OCA dont 484.560 OCA à titre irréductible et 282.130 OCA à titre réductible, soit une émission sursouscrite à hauteur de 122,67%.

Après application d'un coefficient de réduction de 0,066423321, 140.415 OCA souscrites à titre réductible ont été attribuées parmi les OCA non souscrites à titre irréductible.

Au total, 624.975 OCA ont été souscrites, représentant un montant nominal d'emprunt obligataire de 2.999.880 euros.

Une (1) OCA pouvant donner lieu à l'émission d'une (1) action nouvelle, un nombre maximum de 624.975 actions nouvelles pourra être émis en cas de conversion de la totalité des OCA.

Cadre juridique de l'émission

L'émission des OCA avec maintien du DPS a été décidée par le Président Directeur Général de la Société le 11 novembre 2024, en vertu de la subdélégation accordée par le Conseil d'administration réuni le 25 octobre 2024, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 juin 2024, aux termes de la 7ème résolution.

Le Conseil d'administration réuni ce jour a également décidé de procéder à l'ajustement de la parité de conversion des OCA 2019, de sorte qu'à compter du 6 décembre 2024 (date du règlement-livraison des OCA) et jusqu'au 16 décembre 2024 (date d'échéance des OCA 2019), 1 OCA 2019 donnera droit à 1,00063 action Laboratoires Euromédis.

Conformément à l'avis publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) n°137 du 13 novembre 2024, un second avis sera publié au BALO du 6 décembre 2024 en vue d'informer les porteurs d'OCA 2019 de cette nouvelle parité de conversion.

Règlement-livraison des OCA

Le règlement-livraison des OCA aura lieu le 6 décembre 2024.

Les caractéristiques des OCA et des actions qui seront émises sur conversion des OCA sont détaillées dans le communiqué de presse publié par la Société le 12 novembre 2024.

DILUTION

A titre indicatif, l'incidence de la conversion en actions nouvelles de l'intégralité des 624.975 OCA serait la suivante :

- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres consolidés (part du Groupe) au 30 juin 2024 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 juin 2024 (soit 2.874.883 actions)) :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)
Avant émission	7,67€
Après émission d'un nombre maximum de 624.975 actions nouvelles résultant de la conversion de l'intégralité des OCA	7,16€

- Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de la Société, et ne participant pas à l'offre :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant émission	1,00%
Après émission d'un nombre maximum de 624.975 actions nouvelles résultant de la conversion de l'intégralité des OCA	0,82%

Calendrier de l'opération

Les prochaines étapes de l'opération auront lieu selon le calendrier suivant :

6 décembre 2024	Règlement-livraison des OCA
16 décembre 2024	Date d'échéance des OCA 2019
6 mars 2030	Date d'échéance des OCA 2024

Facteurs de risques

Les facteurs de risques de la Société sont décrits à la section « gestion des risques » du rapport annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, disponible sur le site internet de la Société <https://www.laboratoires-euromedis.fr/>.

Les investisseurs ont été invités à prendre en considération les risques spécifiques liés à l'émission des OCA :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Avertissement

Conformément à l'article 212-44 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la Société avait procédé, préalablement au lancement de l'émission, au dépôt d'un document d'information synthétique auprès de l'AMF, lequel est disponible sur le site internet de la Société.

L'émission des OCA n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié au BALO n°137 du 13 novembre 2024.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Aucun contrat, engagement ou décision d'investissement ne peut se fonder ou s'appuyer sur le présent communiqué.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement.

Les valeurs mobilières de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement aux (i) professionnels en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (ii) aux personnes répondant à la définition de l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) ou (iii) aux personnes pour lesquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou la cession de valeurs mobilières peut être légalement communiquée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué (y compris toute copie qui pourrait en être faite) ne doit pas être diffusé, transmis ou introduit aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ni être distribué ou redistribué à un résident de ces pays. La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation et de restrictions spécifiques. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent prendre connaissance de cette réglementation et de ces restrictions et les respecter. Le non-respect de cette réglementation et de ces restrictions peut constituer une violation des réglementations applicables en matière de titres financiers.

EURONEXT GROWTH - ISIN FR0000075343 - ALEMG
REUTERS : ALEMG.PA



Pour toute information complémentaire : www.euromedis.fr

EMG – Manon Lanvin : 03 44 73 83 60